

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 25 (1954)
Heft: 5

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

* *

La Caisse hypothécaire du canton de Berne accuse un bénéfice net de 2,053,601 francs dont 1,35 million représente l'intérêt à 4 ½ % du capital de dotation de 30 millions de francs, 400,000 francs le versement au fonds de réserve, 256,700 francs le versement au fonds de construction, 40,000 francs d'alimentation de la réserve pour le renouvellement des machines et 6901 francs le report à nouveau.

* *

La revision de la loi d'impôts. La commission d'experts commise par la Direction cantonale des finances conclut à la nécessité d'une revision partielle de la loi d'impôts. Motifs : le désir d'un affinement des prescriptions légales, en vue de combler certaines lacunes, notamment en ce qui touche l'égalité de traitement de diverses catégories de contribuables ; — les changements survenus depuis 1944 dans les conditions économiques, qui ont modifié le point de départ du législateur ; — les vœux des différents partis politiques, qui conduisent à l'examen nouveau des questions de principe. — Il n'est pas question d'augmenter le rendement des impôts, puisque l'exercice 1953 accuse une plus-value de 15 millions de francs, qui a permis d'enregistrer un bénéfice net du compte d'Etat, d'un demi-million.

* *

Les salaires dans l'agriculture. Selon une récente enquête du secrétariat suisse des paysans, les salaires en espèces payés dans l'agriculture ont augmenté au regard de l'hiver dernier. Pour les domestiques célibataires du sexe masculin, qui font tous les travaux, les salaires moyens furent de 175 francs par mois contre 169 francs l'hiver 1952-1953. Pendant le même laps de temps, les salaires des vachers non mariés ont passé de 203 à 208 francs, et ceux des domestiques célibataires féminins de 128 à 134 francs. Le gain quotidien moyen, en plus de la nourriture, est pour cet hiver, pour les journaliers, de 10 fr. 35 (10 fr. 05 l'hiver précédent) et, pour les femmes, de 7 fr. 55 (7 fr. 30). L'augmentation par rapport à l'hiver 1952-1953 est de 3,6 % pour les domestiques masculins, de 2,5 % pour les vachers, de 4,7 % pour les domestiques féminins, de 3 % pour les journaliers et de 3,4 % pour les femmes travaillant à la journée. Les salaires en espèces sont plus élevés en Suisse orientale et plus bas en Suisse romande.

ORGANES DE L'ADIJ

Adm. du bulletin: R. STEINER. Resp. de la rédaction: MM. REUSSER et STEINER
Publicité Par l'administr. du Bulletin — Editeur: Imp. du Démocrate S.A., Delémont

Présid. : F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. Secrét. : R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83

Caissier : H. FARRON, Delémont. tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ : Delémont, IVa 2086

Abonnement annuel : Fr. 8.— Prix du numéro : Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source